Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 035-213502644-20261019-2026_124-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 14/10/2026

Date de la convocation
09/10/2026

Date d'affichage
09/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 19 Présents : 15 Votants : 15

L'an 2026, le 14 octobre et à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur SINOQUET Vincent, Maire.

Présents : M. SINOQUET Vincent, Maire, M. ROUILLARD Emmanuel, M. BARBEAU Grégoire, Mme CHARLES Aurélie, M. KERGOAT Joel, M. QUIDELLEUR Noa, Mme CHRISTY Yoanna, Mme KHEZZANE Christine, Mme GODEFROY Nathalie, M. CHARLIER Clothaire, Mme SABATIER Nathalie, M. Daniel Brossais

Excusés avec pouvoir : Mme Hutsebaut Sylvie pouvoir donné à Mme CHRISTY Yoanna, M. EON Jonathan pouvoir donné à Mme GODEFROY Nathalie, Mme SINOQUET DARDENNE Elodie pouvoir donné à M. CHARLIER Clothaire

Secrétaire de séance : Clothaire CHARLIER

Réf	2026-124

Objet de la délibération : INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES UNE DEMISSION

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, par courrier en date du 15 septembre 2026, reçu par le maire le 22 septembre 2025, Monsieur Julien PEREZ l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Monsieur ROUILLARD Emmanuel, candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de conseiller municipal.

Le Conseil Municipal, Considérant que M. PEREZ Julien a démissionné de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal,

Considérant que Mme DUBEE Emmanuelle Préfète d'Ille et Vilaine a accepté cette démission,

Considérant que, conformément à l'article L 270 du code électoral le candidat venant sur liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur ROUILLARD Emmanuel en qualité de conseiller municipal
- **PREND ACTE** que le tableau du conseil municipal sera modifié en conséquence.

Monsieur Maire lui souhaite bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Vincent SINOQUET

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Clothaire CHARLIER